34me Année — N° 12,081 (2 Pages) 5 Centimes — EDITION DU MATIN — 5 Centimes (2 Pages) Samedi 5 Septembre 1914

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Administration, Impressions et Annonces, TÉL. 10.47
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique : RANDOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR-JORDAN
Téléphone : 14.80
Secrétaire Général : TH. VALLÉE
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES
AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulᵈ de Strasbourg.
A PARIS........ L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

LE DEVOIR DES CIVILS

M. Ernest Lavisse a adressé au Temps *la belle lettre qui suit, dont nos lecteurs feront aussi leur profit. En voyant les choses de haut, en regardant la carte de l'Europe tout entière comme vous le conseille l'éminent écrivain, la grande victoire que les Russes viennent de remporter à Lemberg ne peut que justifier l'attitude résolue et confiante dont il fait à si juste titre le devoir des civils.*

Trouver en soi un point d'appui sûr : le devoir très clair de ne pas se préoccuper de soi.

Mettre sa personne, ses intérêts, ses aises, ses dangers en comparaison avec les intérêts, l'honneur et le péril de la patrie.

Penser à la patrie pieusement.

Ne pas croire que le point où l'on est, ce point fût-il Paris, est celui où sera prononcé le jugement dernier.

Regarder une carte de la France et de la Belgique, pas seulement l'Oise et la Seine, mais la Meuse, la Moselle, les Vosges, Anvers.

Regarder une carte de l'Europe, le Danube, la Vistule, l'empire russe.

Sur l'Oise, la Meuse, la Moselle, au pied des Vosges, autour d'Anvers, sur le Danuble, sur la Vistule, s'échelonnent les champs de la même immense bataille.

Regarder une carte du monde, le Canada, l'Australie, les Indes, d'où volontaires et soldats arrivent à la rescousse, et le Japon qui, en attendant mieux, attaque l'empire que l'Allemagne avait commencé de se tailler en Chine.

Partout le fusil, la mitrailleuse, le canon, l'avion, le dirigeable, les blessures, la mort.

Penser d'autre part à la raison de cet événement prodigieux.

Un peuple aspire à la domination sur le monde ; ses écrivains et ses penseurs le disent et le proclament.

Ce peuple croit être le seul qui mérite de vivre pleinement ; il ne reconnaît aux autres le droit de vivre qu'autant qu'ils ne gênent aucun de ses mouvements et ne contrarient aucun des desseins de son ambition sans limites.

Aucune parole jurée, aucun scrupule d'honneur ne l'arrête ; comme il n'a point en lui le sentiment de l'honneur, il s'étonne de le trouver chez autrui : « Qu'est-ce que c'est que cela ? », a dit M. de Bethmann-Hollweg, quand l'ambassadeur du roi George lui a parlé de l'honneur de l'Angleterre.

Ce peuple a pour chef le descendant de ces Hohenzollern qui, ayant créé par la force l'Etat prussien, honorent cette force comme l'unique vertu.

Tout Hohenzollern est avant tout un *Kriegsherr* le chef de guerre. Il n'a de considération que pour l'uniforme de la guerre. Dans son palais, des rangées d'armoires sont pleines d'uniformes. Réfléchissez sur ce petit fait ; les petits faits souvent en disent long sur les grandes choses. Lorsque l'empereur Guillaume apprit que l'Angleterre lui déclarait la guerre, il trouva tout de suite une façon, la plus cruelle et la plus offensante à son avis, de se venger : il envoya à l'ambassadeur un de ses officiers, qui déclara d'un ton raide que jamais Sa Majesté ne porterait plus l'uniforme de maréchal ni celui d'amiral anglais.

Ce militarisme, qui n'existe nul part ailleurs, s'appuie sur une caste prussienne, hautaine et dont les idées et les sentiments sont d'un autre âge, très reculé.

Indépendance des peuples, honneur des peuples, intérêts des peuples, liberté, justice, voilà ce qui est menacé. Voilà pourquoi le champ de bataille s'étend à toute la terre.

Penser ces choses aux heures noires, fortifier son âme dans les crises d'inquiétude, conclure par la délibération de sa conscience qu'il vaut la peine de combattre, de souffrir, de mourir pour de telles causes, croire que les défenseurs de ces causes ne peuvent être vaincus. Ou bien, si l'on s'affole, si, étant terrorisé, on devient terroriseur, si, par la diffusion de sa peur, on ajoute, au péril public, conclure que l'on est un très pauvre homme.

ERNEST LAVISSE.

Qui dirige à Paris nos ministères ?

Les ministres partis, qui dirige les ministères ? Pour les services des postes, télégraphes et téléphones, et ceux du ministère du commerce et de l'industrie, la question a été réglée par décret à l'*Officiel*.

Le service des postes, des télégraphes et des téléphones sera placé, au point de vue civil, dans l'enceinte du camp retranché de Paris, sous les ordres de M. Marty, inspecteur général des postes et des télégraphes.

M. Charmeil, directeur du personnel, des expéditions et des transports, est chargé de la direction des services du ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes (1re section, commerce et industrie) dans la Seine et le territoire compris dans la zone des armées de Paris, telle qu'elle est définie par arrêté du ministre de la guerre du 29 août 1914.

M. Pignerol, inspecteur des dépenses, contrôleur des dépenses engagées, au ministère du commerce de l'industrie, des postes et des télégraphes, est chargé à Paris, en l'absence du chef du cabinet du ministre, de la direction des services du cabinet.

Au ministère de l'intérieur, c'est M. Peiltz, sous-directeur des affaires départementales, qui assure la direction des services.

Au ministère de la justice, le même soin a été confié à M. Corneroy, sous-directeur aux affaires civiles.

BENOIT XV

Lorsqu'en 1903 l'exclusive de l'Autriche, inspirée par l'Allemagne, éloigna du souverain pontificat le cardinal Rampolla, soupçonné de sympathies pour la France, nul peut-être ne dut ressentir plus d'indignation que son collaborateur de tous les instants, Mgr della Chiesa. Il ne pouvait se douter alors qu'il lui serait réservé d'apporter à la mémoire et à la politique de son chef une éclatante revanche.

Du vivant de Pie X quand, à Rome, on parlait du prochain conclave, on disait : « Rampolla ! » Puis la mort de l'ancien secrétaire d'Etat vint briser ces espérances — ou du moins parut les briser. Elles ne l'étaient pas tout à fait puisque Mgr della Chiesa qui, précisément, recueillit la succession cardinalice du cardinal Rampolla, vient d'être élu pape.

Giacomo della Chiesa naquit à Pegli, dans le diocèse de Gênes, le 21 novembre 1854, d'une famille ornée du marquisat. Il est donc dans sa soixantième année.

C'est à Rome qu'il vint faire ses études de philosophie et de théologie. Il reçut au séminaire Capranica, — comme le cardinal Rampolla lui-même et les cardinaux Vanutelli, — la formation ecclésiastique ; il suivit ensuite les cours du collège romain, où il obtint de brillants succès.

Le jeune prêtre séjourna ensuite à l'Académie des nobles ecclésiastiques, où il compléta sa formation par les études spéciales requises pour la carrière diplomatique.

Ordonné prêtre le 21 décembre 1878, il était camérier secret le 28 mai 1883, puis secrétaire de la nonciature de Madrid de 1883 à 1887, époque à laquelle il fut appelé à la secrétairerie d'Etat comme « minutente » et secrétaire du cardinal Rampolla. Celui-ci le faisait nommer « prélat de Sa Sainteté » le 18 juillet 1900 et lui confiait, en avril 1901, les fonctions de substitut du secrétaire d'Etat.

Mgr della Chiesa les conserva, après la mort de Léon XIII, quand le cardinal Merry del Val succéda, comme prosecrétaire d'Etat d'abord, et bientôt comme secrétaire d'Etat, au cardinal Rampolla. Il les remplit durant près de quatre ans, sous le pontificat de Pie X, jusqu'à la mort du cardinal Svampa, qu'il remplaça le 16 décembre 1907, comme archevêque de Bologne.

Le 28 mai dernier il fut créé cardinal.

La carrière du nouveau pape se confond, comme nous l'avons dit, avec celle du cardinal Rampolla, dont il fut le collaborateur, l'élève, le confident et l'ami.

On vante à Rome ses qualités d'intelligence, de prudence et de finesse.

Le cardinal della Chiesa a choisi comme titre le nom de Benoît XV.

Le dernier pape qui portait le nom de Benoît, Benoît XIV, était, comme le cardinal della Chiesa, archevêque de Bologne quand il fut élu pape le 20 août 1740.

C'est vraisemblablement cette analogie de situation qui a inspiré le cardinal della Chiesa dans le choix de son titre.

Sans vouloir prédire quelle sera l'attitude du successeur de Pie X, il n'est pas sans intérêt de rappeler que Benoît XIV, dont peut-être Benoît XV pourra reprendre la tradition, était surtout apprécié, même par les hérétiques, pour son esprit de conciliation.

Voltaire lui avait dédié sa tragédie de *Mahomet* ou *Le Fanatisme*.

Le nouveau pape est le 265e des chefs de la catholicité.

L'Impression dans la Presse

Tous les journaux se réjouissent de l'élection du pape et ils sont d'avis qu'elle tient toutes les promesses que donnait l'intelligence du Sacré-Collège.

Ils se réjouissent de l'avènement de l'ancien collaborateur de Mgr Rampolla, celui qui sut le mieux comprendre sa pensée et ils sont persuadés qu'en l'élisant, le Conclave a voulu rendre hommage à l'ancien secrétaire d'Etat de Léon XIII.

L'élection du cardinal della Chiesa est bien celle que pouvait désirer la France catholique.

LE COUPON DE LA RENTE

Le payement des coupons de la Rente française 3 0/0 aura lieu régulièrement à l'échéance du 1er octobre 1914. Un arrêté du ministre des Finances, publié au *Journal officiel*, indique à quelle date devront être effectués les dépôts des inscriptions de rente, les quittances visées et délivrées par la direction de la Dette inscrite et les coupons.

Ne sont pas admis au dépôt : 1° les coupons afférents à des trimestres antérieurs ; 2° les inscriptions sur lesquelles un ou plusieurs trimestres échus ne sont pas encaissés ; 3° les inscriptions émises postérieurement au 5 juin ; 4° les inscriptions dont le dernier trimestre était payable dans un département ; 5° les inscriptions assignées payables chez les receveurs-percepteurs de Paris, ou chez les percepteurs de la banlieue.

Mise en disponibilité du directeur des postes de Nancy

Le *Journal Officiel* vient de publier un décret aux termes duquel M. Anne-Marie-Emile-Stéphan Husson, directeur des postes et des télégraphes, est mis en disponibilité d'office.

Cette mesure est la sanction officielle d'incidents regrettables qui se sont produits dans le service postal de Nancy vers le début de la guerre.

L'IMPRESSION EN SUÈDE

Le *Svenska Dagbladet*, parlant de la guerre, constate que les journaux suédois, pendant toute la crise actuelle, ont cherché, à quelques exceptions près, à observer la neutralité que le gouvernement a déclarée.

Quant à la France, dit ce journal, il est hors de doute que les Suédois, qui sont unis par tant de liens d'ancienne confraternité d'armes et de culture intellectuelle aux Français, voient avec un profond chagrin une guerre qui est un malheur pour toute la civilisation. Les Suédois apprécient parfaitement les nombreuses qualités de la sympathique nation française et tout en se tenant parfaitement hors de la lutte, ils n'étouffent pas leurs sentiments de sympathie qui sont toujours vifs et sincères.

LA GUERRE

Sommaire des principaux faits relatifs à la guerre, dont les détails se trouvent dans les Communiqués officiels et les dépêches Havas.

A PARIS

2 Septembre. — Dans la soirée, deux avions allemands survolent Paris, sans grand dommage. L'un passe au-dessus de l'Hôtel de Ville puis se dirige vers le Luxembourg et disparaît ; l'autre, circulant près de la Tour Eiffel, est mis en fuite vers l'Est et s'écrase sur le sol, à Champigny, avec un équipage de deux hommes.

AU NORD ET A L'EST

4 Septembre. — Les mouvements des armées opposées, dans la région de Paris, continuèrent sans qu'il y ait eu encore aucun contact.

— Dans la région de Verdun, les Allemands subirent plusieurs échecs.

— Dans la Lorraine et les Vosges, les Allemands ont obtenu des succès partiels.

EN AUTRICHE

3 Septembre. — A onze heures du matin, l'armée russe du général Rouzsky a pris Lemberg, capitale de la Galicie.

— L'armée russe du général Broussiloff a pris Halicz, au Sud de Lemberg.

— Les armées autrichiennes opérant sur la frontière polonaise ont été rappelées pour assurer la défense de Vienne.

EN CHINE

3 Septembre. — Les Japonais ont occupé les sept îles de la baie de Kiao-Tchéou, possession allemande, et ont relevé de nombreuses mines.

Dépêches Havas

Le Conseil des Ministres

Bordeaux, 3 septembre.

Les ministres se sont réunis en Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Viviani.

M. Millerand a rendu compte de la situation militaire.

Les ministres ont examiné ensuite un certain nombre de questions, notamment en ce qui concerne le ravitaillement.

Le Transfert du Gouvernement et la Presse

Paris, 4 septembre.

Tous les journaux sont unanimes à approuver le transfert du gouvernement.

Tous, ils expriment la certitude que la population parisienne saura, en l'absence des Pouvoirs publics, conserver le calme qui jusqu'ici a fait l'admiration du monde entier.

LA SITUATION

Paris, 4 septembre.

D'après un communiqué du ministère de la guerre, les mouvements des armées opposées dans la région de Paris ont continué sans qu'il y ait eu encore de contact.

Dans la région de Verdun, les Allemands ont subi certains échecs. Dans la Lorraine et dans les Vosges ils ont remporté de nouveaux succès partiels.

Les Avions sur Paris

Paris, 3 septembre.

Hier, vers six heures et demie du soir, deux avions allemands sont venus de nouveau survoler Paris et ont jeté quelques bombes sans grand dommage.

Pendant que l'un, après avoir passé au-dessus de l'Hôtel de Ville où il fut accueilli par une grêle de balles, allait évoluer du côté du Luxembourg, le second décrivait un large cercle autour de la Tour Eiffel, et fuyant bientôt devant les salves de mitrailleuses qu'on avait braquées sur lui dès qu'il fut signalé, il se hâta de disparaître dans la direction de l'Est.

Mais il ne devait pas aller bien loin ; il s'est écrasé sur le sol à Champigny, avec les deux Allemands qui le montaient.

L'Aviateur Oslerich capturé

Tours, 4 septembre.

On signale que parmi les prisonniers allemands arrivés à Tours, se trouve le lieutenant aviateur Oslerich, recordman du monde de la hauteur, qui a été capturé au moment où il venait de survoler Paris.

Tous les prisonniers se plaignent d'avoir beaucoup souffert de la faim.

La plupart expriment l'opinion que la partie est perdue pour l'Allemagne et ils attribuent cet échec à la défection de l'Italie.

Marins du Commerce Allemands

Marseille, 3 septembre.

Dans la matinée, 19 marins de commerce allemands prisonniers, sont arrivés.

La Session parlementaire est close

Paris, 4 septembre, 11 h. 30.

L'*Officiel* publie ce matin le décret de clôture de la session parlementaire.

L'Intervention Anglaise

Londres, 4 septembre.

Le *Morning Post* déclare que l'Angleterre participera à toutes les bonnes ou mauvaises fortunes de l'armée française. Une division quelconque des deux forces serait un commencement de défaite.

Un Espion allemand à Londres

Londres, 4 septembre.

Le *Times* annonce que lundi, la police anglaise a arrêté une haute personnalité allemande, sous l'inculpation d'espionnage.

Les Pertes allemandes

Londres, 4 septembre.

Le *Daily Telegraph*, de New-York, annonce que des dépêches chiffrées allemandes reçues à New-York disent que les pertes allemandes sont colossales.

Les cercles industriels sont profondément mécontents de l'impuissance de la flotte allemande à protéger les navires marchands et à empêcher la perte de riches marchés qui tombent dans les mains anglaises ou américaines.

George V reçoit la Délégation Belge

Londres, 4 septembre.

Le roi, recevant la mission belge qui se rend aux Etats-Unis pour protester contre les procédés allemands, a déclaré qu'il appuierait la Belgique ; il a déclaré également qu'il était reconnaissant de la belle résistance dont avait fait preuve l'armée belge.

Un Zeppelin au-dessus d'Anvers

Anvers, 4 septembre.

Un Zeppelin fit une nouvelle apparition sur la ville, à 3 h. 55 du matin. Il fut accueilli par une fusillade et une canonnade très vives.

Le Voyage de la Famille royale de Belgique

Ostende, 2 septembre.

La reine des Belges et ses enfants ont été convoyés pendant tout le trajet jusqu'à Londres par deux croiseurs et deux torpilleurs anglais qui ont constamment tourné de très près autour de la malle *Jean-Breydel* afin que celle-ci ne pût être atteinte par des mines flottantes.

Les Russes sont entrés à Lemberg

Pétrograd (St-Pétersbourg), 4 septembre.

Les Russes se sont emparés le 3, à onze heures du matin, de Lemberg et de Halicz.

(Lemberg est la capitale de la Galicie, sur les bords du Peltew, à 440 kilomètres de Vienne. Les Autrichiens avaient fait de grands préparatifs pour défendre cette importante ville, qui se dressait comme un rempart sur la route de Vienne.)

(Halicz est une grande ville de Galicie au Sud de Lemberg, sur la rive droite du Dniester.)

⁂

Pétrograd, 4 septembre.

Le grand-duc Nicolas a adressé au tsar le télégramme suivant :

« Avec une joie extrême et en remerciant Dieu, j'annonce que Votre Majesté a été victorieuse aujourd'hui, à 11 heures du matin.

» L'armée du général Rouzsky s'est emparée de Lemberg et l'armée du général Brussiloff a pris Halicz.

» Je sollicite pour le général Rouzsky, une récompense, en raison de sa conduite dans les précédentes batailles, et la croix de Saint-Georges pour la prise de Lemberg.

» Je demande pour Brussiloff la même décoration de troisième classe, en raison de sa conduite dans tous les combats et la croix de quatrième classe pour la prise d'Halicz

» NICOLAS. »

Les détails manquent.

⁂

Paris, 4 septembre.

La prise de la forteresse de Lemberg par les Russes est officiellement confirmée.

La Bataille du Jadar

Nich, 2 septembre.

D'après les renseignements complémentaires qui peu à peu arrivent sur la bataille du Jadar, cette bataille semble avoir une importance qu'on ne soupçonnait pas tout d'abord. Les forces des Autrichiens comprenaient dix divisions, soit 200,000 hommes, les nôtres étaient de beaucoup inférieures. Le front d'attaque s'étendait pour les forces ennemies sur 150 à 180 kilomètres et ses flancs étaient appuyés par la ligne Lioubovia-Srebrnitza-Chabatz-Klenac.

L'ennemi avait à sa disposition les moyens de communication et de transport par railway les plus favorables, non seulement derrière lui, mais jusqu'à sa ligne d'attaque. Il était dans les meilleures conditions pour traverser la Save et la Drina sans pertes sensibles.

Au point de vue tactique, sa marche en avant pour la concentration présentait du danger pour nous, car nous risquions d'être enveloppés dans un cercle de fer.

Le 8e corps ennemi s'avançait sur Credi-Tzer ; le 13e, avec une division et demie, marchait dans la vallée du Jadar ; une autre division vers Kroupagne, une brigade à travers la Matchva ; trois brigades de montagne marchaient de Lioubovia vers Petzkoje, le 9e et le 4e corps vers Chabatz.

L'ennemi occupait des positions si fortes et si favorables que sa retraite est l'aveu de sa complète défaite. Il laissa sur le champ de bataille dix mille morts.

Au total, l'ennemi eut quarante mille hommes hors de combat.

Nous avons dispersé plus de quatre mille hommes que nous avons fait prisonniers. Outre soixante canons et de nombreux caissons, nous avons pris du matériel de ponts des voitures.

Cette bataille, comme on voit, est de grande importance, parce qu'elle est décisive.

Le résultat de cette défaite fut d'apporter le découragement dans les rangs de l'ennemi et d'amener sa retraite subite du Sandjak.

Une Défaite autrichienne

Pétrograd (Saint-Pétersbourg), 4 septembre (Officielle).

Les Russes ont défait complètement la 15e division autrichienne près de Lastchoff.

Le commandant en chef, le commandant d'une des brigades et le chef d'état-major de cette division ont été tués.

Les Russes se sont emparés de vingt canons et du drapeau du 65e régiment.

100 officiers et 4,000 soldats blessés ont été faits prisonniers.

Le champ de bataille est complètement recouvert de cadavres ennemis.

Le Bombardement de Belgrade

Belgrade, 4 septembre.

Les Autrichiens ont recommencé à bombarder violemment les quartiers Ouest de la ville.

Les canons serbes ont répondu énergiquement et ils ont réduit les canons autrichiens au silence.

Le bombardement ne causa aucun dommage.

La mobilisation turque

Ourmiah, 4 septembre.

La mobilisation turque dans la région limitrophe de la Perse rencontre de grandes difficultés.

De nombreux chrétiens et Kurdes refusent de répondre à l'ordre de mobilisation.

Les Turcs enrôlent de force tous les hommes en état de faire campagne.

A Van, une sérieuse rencontre a eu lieu entre les Turcs et les Arméniens.

A Bitlis, on signale un nouveau soulèvement de Kurdes.

Le départ du prince de Wied

Durazzo, 4 septembre.

Le prince de Wied et sa famille se sont embarqués dans la soirée à bord du bâtiment italien *Misurata* qui a pris la direction de Venise.

Avant de quitter l'Albanie, le prince a remis ses pouvoirs à une commission de contrôle.

Les Prises des Japonais

Tokio, 4 septembre.

Les Japonais occupèrent les sept îles Kiao-Tchéou ; ils ont retiré plus de mille mines dans les eaux du voisinage.

Une démarche des Socialistes allemands à Rome

Un événement politique très commenté et caractéristique s'est produit à Rome par suite d'une manœuvre assez maladroite des socialistes allemands.

Depuis quelque temps, les socialistes autrichiens et allemands faisaient tous leurs leurs efforts pour avoir des entretiens secrets avec les chefs socialistes italiens sur la question de la neutralité. Une première mission autrichienne qui s'était présentée à Milan avait été repoussée purement et simplement sans un seul échange de paroles. Alors les allemands vinrent à la rescousse et firent annoncer à la direction du parti socialiste de Rome qu'une délégation officielle du parti socialiste allemand se présenterait devant elle pour discuter la question de la neutralité.

Le premier mouvement des socialistes militaristes fut de refuser tout contact et même quelques jeunes socialistes voulaient aller à la gare pour siffler les Allemands, mais la direction du parti déclara que mieux valait recevoir le délégué Sudekum, député socialiste allemand. On lui imposa les conditions que dans l'entretien qui devait avoir lieu il ne serait nullement parlé de neutralité sous aucune forme, car cela regardait seulement les socialistes italiens lesquels étaient maîtres de la garder ou non. Les Italiens voulaient aussi qu'il fût publié un procès-verbal de la séance que le délégué allemand s'engagerait à signer afin de ne laisser nulle incertitude sur les décisions prises.

Le délégué allemand demanda à réfléchir, et après quelques heures de réflexion il déclara accepter la réunion, qui eut lieu hier soir à sept heures au siège de la direction du parti socialiste italien.

La discussion fut courtoise, mais extrêmement sévère de la part des socialistes italiens. Ces derniers reprochèrent vivement à leurs camarades allemands leur attitude dans une guerre d'agression par deux empires féodaux et militaristes contre une république libérale qui descend des principes de la Révolution. Le socialiste allemand a tenté de se disculper en disant que l'Allemagne ne combattait pas la France, mais le tsarisme défendu par la France.

Les socialistes italiens ont réfuté vigoureusement ce sophisme, prouvant par maints arguments que depuis de longues années l'Allemagne féodale et militariste préparait l'anéantissement de la France et des idées françaises et que, d'autre part, étant donné les idées du parti militaire allemand et les horreurs commises par les armées allemandes en Belgique et en France, on peut affirmer aujourd'hui que le « kaiserisme » est beaucoup plus odieux et redoutable que le tsarisme et que les socialistes se déshonorent en le défendant.

Comme on voit la séance n'a pas été brillante pour le délégué allemand. Les italiens, en terminant, ne lui ont pas dissimulé qu'ils étaient profondément émus par les malheurs de la Belgique si barbarement foulée aux pieds contre tout droit et que leurs sympathies étaient pour la France qui défendait les principes de la grande Révolution contre les armées des deux kaisers représentant la réaction féodale et militariste ; et que leurs sentiments étaient partagés par l'immense majorité du parti socialiste italien.

Un procès-verbal de cette séance a été rédigé en français. Il constitue un document historique.

Il a été signé même par le délégué allemand.

A ce propos a eu lieu une discussion très serrée sur les atrocités de Louvain. Le socialiste allemand tenta de vagues justifications, parlant de nécessités de la guerre et faisant allusion aux citoyens qui tiraient des fenêtres. Les Italiens répondirent que dans une bataille en pays envahi, les citoyens ont le droit de se défendre. Au surplus, si on tirait sur les soldats des fenêtres des maisons, ces soldats pouvaient assaillir la maison, trouver les coupables, mais qu'en aucune manière ils ne devaient faire des massacres de tout un peuple, femmes, enfants, vieillards, et détruire les chefs-d'œuvre produits par la civilisation. Cela était un crime égal à celui des antiques hordes barbares.

Sudekum, fort embarrassé, cherchait des excuses ; alors les socialistes italiens lui ont demandé ce que le socialisme allemand pensait faire pour protester contre ces horreurs, de même qu'il avait protesté autrefois contre les camps de concentration du Transvaal et la pendaison des Arabes de Tripolitaine.

UN RECORD

Voici la liste des déclarations de guerre qui ont été échangées dans le courant du mois dernier. C'est un document à conserver, « pour mémoire ».

Exactement, c'est le 28 juillet que commença cette série... rouge, par la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie.

A ce guet-apens, par lequel l'empereur François-Joseph préludait à la célébration de son quatre-vingt-cinquième anniversaire de naissance, succédaient les déclarations de guerre :

De l'Allemagne à la Russie, 1er août.
De l'Allemagne à la France, 3 août.
De l'Allemagne à la Belgique, 3 août.
De l'Angleterre à l'Allemagne, 4 août.
De l'Autriche-Hongrie à la Russie, 5 août.
Du Monténégro à l'Autriche, 5 août.
De la Serbie à l'Allemagne, 6 août.
Du Monténégro à l'Allemagne, 11 août.
De la France à l'Autriche-Hongrie, 13 août.
De l'Angleterre à l'Autriche-Hongrie, 13 août.
Du Japon à l'Allemagne, 23 août.
De l'Autriche à la Belgique, 29 août.

Et nous aurons peut-être une déclaration de guerre de la Turquie à la Grèce, dans quelques jours !

LE HAVRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Septembre

Présidence de M. MORGAND, Maire

Le Conseil municipal s'est réuni hier après-midi, à six heures, pour délibérer sur plusieurs questions dont certaines étaient relatives à la mobilisation. Ces dernières ont été discutées en Comité secret.

M. Morgand, maire, présidait, entouré de MM. Serrurier, Vigné, Badoureau et Valentin, adjoints.

Etaient présents : MM. Génestal, Gripois, Coty, Durand-Viel, Begouen-Demeaux, Grenier-Lemarchand, Dero, Encontre, Maillart, Masquelier, Lang, Auger, Basset, Bourrier, de Grandmaison, Bricka, Brot, Windesheim, Meyer, Coulon.

Absents et excusés : MM. Jennequin, Lenormand, Cherfils, Schoux, Allan, Le Chapelain, Combes, Salacrou, Déliot, Masselin et Langlois.

Communications

M. Morgand, maire, rappelle que, dans une précédente séance, le Conseil a décidé de verser aux familles des employés municipaux appelés sous les drapeaux l'intégralité des traitements ou salaires. Or, plusieurs femmes d'employés se sont fait inscrire afin de toucher la subvention allouée par l'Etat aux familles nécessiteuses. Il y a là un abus des plus blâmables. L'Administration municipale est d'avis de supprimer le traitement ou salaire octroyé par la Ville à toutes celles qui auraient usé d'un pareil procédé. Il faut un exemple.

M. Basset : Certains malentendus se sont produits, des hommes ayant été appelés, puis renvoyés dans leurs foyers, puis rappelés sous les drapeaux. En pareilles circonstances, des retenues ont été faites en déduction des sommes allouées par la ville.

M. Vigné, adjoint : Les femmes d'employés municipaux n'avaient aucun droit à réclamer les secours alloués par l'Etat aux familles nécessiteuses. Voilà le principe. Les questions d'espèces devraient être examinées en Comité secret.

M. Morgand, maire : Puisque les personnes dont il est question touchaient intégralement le traitement ou salaire de leurs maris, elles n'avaient pas à réclamer les secours destinés aux familles « nécessiteuses ».

M. Meyer : Puisqu'elles touchaient les appointements de leurs maris, elles ne devaient pas, en effet, se faire inscrire à l'assistance.

Sous le bénéfice de ces observations et le principe étant nettement dégagé, on décide de renvoyer l'examen des cas particuliers en Comité secret.

Ecole Pratique d'Industrie de Jeunes Filles

M. Serrurier, adjoint, fait connaître que le Conseil de perfectionnement de l'Ecole pratique d'industrie de jeunes filles a décidé de prélever, sur les produits des travaux d'élèves, une somme de 2,000 francs, en faveur des hôpitaux militaires temporaires, et une somme de 500 francs en faveur de l'OEuvre maternelle.

L'Administration prie le Conseil de donner un avis favorable à cette décision et d'autoriser les affectations déterminées.

Le Conseil émet un avis conforme.

Hospices du Havre

Sur la proposition de M. Vigné, adjoint, et conformément à une délibération du Conseil d'administration des Hospices, le Conseil vote un crédit supplémentaire de 18.000 fr. pour l'acquisition de divers objets mobiliers, pour l'acquisition de lingerie, pour frais du culte et d'inhumation. Ce crédit sera récupéré par des recettes correspondantes.

Des remboursements de cautionnements à divers adjudicataires sont autorisés.

Usine à briques

Sur la proposition de M. Morgand, maire, les clauses d'une adjudication amiable, pour fourniture de chaux à l'usine à briques, sont ratifiées par le Conseil.

Achat de farine

M. Morgand, maire, fait connaître que l'Administration municipale a cru devoir pour parer à tout imprévu, faire en Angleterre des achats de farine, en vue de constituer un stock nécessaire.

Il prie le Conseil de ratifier cette acquisition et de voter, pour faire face à la dépense, un crédit de 160,000 francs à prélever sur le crédit ouvert en vue de l'état de guerre.

En raison des circonstances actuelles, il est impossible de passer le marché réglementaire pour cet achat, mais M. Morgand est persuadé que cette opération sera approuvée par M. le préfet.

Le Conseil, à l'unanimité, vote la proposition qui lui est faite.

Il se réunit ensuite en Comité secret pour examiner différentes affaires relatives à la mobilisation.

Circulation Automobile

Arrêté Préfectoral

Nul ne pourra désormais circuler en automobile s'il n'est muni d'un permis délivré par l'autorité militaire.

Ce sauf-conduit sera remis aux intéressés, s'il y a lieu, par l'Autorité militaire, après justification de leur identité et sur production d'une photographie.

Allocations de l'Etat

Les personnes qui ne se seront pas présentées à la Mairie avant le 7 courant, à 6 heures du soir, pour demander l'allocation attribuée par l'Etat aux familles *nécessiteuses* des mobilisés, ne pourront pas figurer sur l'état de paiement du 17 courant. Les allocations auxquelles elles seraient reconnues avoir droit ne pourraient leur être payées avant le commencement d'octobre. Il est bien entendu que les personnes qui se sont déjà fait inscrire ne doivent pas se présenter à nouveau.

Les Réfugiés du Nord

Un grand nombre de personnes sans ressources, Français ou Belges, fuyant les régions occupées par les Allemands, se sont réfugiées au Havre.

L'Administration municipale recevra avec reconnaissance au bureau du Syndicat d'initiative (Hôtel de Ville, aile ouest, rez-de-chaussée), tous les dons en nature ou en argent que voudront bien lui faire parvenir nos concitoyens pour améliorer la situation de ces réfugiés.

Les personnes qui désireraient leur donner l'hospitalité sont priées de vouloir bien se faire connaître audit bureau du Syndicat d'initiative.

Comité de Secours aux Blessés militaires belges

Répondant à l'appel du consul de Belgique, paru dans nos colonnes les 18 et 19 août dernier, les agents des Contributions indirectes de la direction du Havre ont immédiatement organisé une souscription dont le montant (134 francs) a été remis au siège du Comité, 9, rue de Mexico.

Tirs au Canon

Nous sommes informés que les établissements Schneider et Cᵒ doivent procéder à des tirs d'exercice dans la journée du samedi 5 septembre.

Départ de Sujets allemands et autrichiens

Vendredi matin, à 7 h. 50, sont partis par le steamer *Jersey*, sous la conduite d'un lieutenant et de 30 soldats, 360 sujets allemands et autrichiens habitant notre ville, notamment ceux qui étaient en surveillance à l'école de la rue Jean-Macé.

Ils ont été dirigés sur Caen, pour de là être conduits, croit-on, du côté de Flers.

Le Commandant de *La Champagne*

Par décret en date du 2 septembre 1914, M. le lieutenant de vaisseau auxiliaire Amic a été nommé au commandement de l'éclaireur auxiliaire *Champagne*.

Accident Maritime

Le steamer *Airedale* en évoluant dans le port, a abordé deux voiliers, et leur a causé des avaries heureusement légères.

Le *Sita*

Le yacht argentin *Sita*, capitaine Martin, venant de Rouen est entré.

La **Brasserie Alsacienne** a le plaisir d'informer sa clientèle qu'elle continue toujours à fabriquer normalement et régulièrement. Seuls, les services de livraisons ne peuvent être assurés d'une façon régulière, ses charretiers et ses attelages étant presque tous au service de l'armée.

Tous ses clients pourront trouver, à la Brasserie, 20, rue d'Etretat, vers 9 heures et 16 heures, les quantités et qualités dont ils pourraient avoir besoin, à condition de rapporter en matériel vide ce qu'ils désirent en plein.

La Publicité murale

Par arrêté du gouverneur du Havre, en date du 27 août :

Il est interdit de la façon la plus formelle, pendant toute la durée des hostilités, d'installer sur les pignons des maisons, murs élevés et toitures, des panneaux-réclames de couleur ou inscriptions de grande dimension pouvant être aperçus de loin ou de haut et servir de point de repère.

La même interdiction s'applique à toute inscription de nature suspecte sur les bornes kilométriques, poteaux télégraphiques, plaques indicatrices, piles de ponts, etc.

Les Femmes et la Guerre

Mme Jules Siegfried, présidente de la Ligue Française d'Education morale, fera, sous la présidence de M. Génestal, ancien maire du Havre, président d'honneur de la Branche du Havre, une causerie sur *Les Femmes et la Guerre*, destinée spécialement aux femmes.

Cette causerie aura lieu le dimanche 6 septembre, à cinq heures, à l'Hôtel des Sociétés, rue de Mexico, 11.

Entrée gratuite.

Bureau féminin

Le Bureau féminin de renseignements, fondé par la Société Féministe du Havre, a reçu en une semaine près de 500 femmes qui toutes demandent du travail.

Pour lutter contre la misère qui menace, il faudrait des ressources et nous n'en aurons que si la population havraise, dont la générosité a déjà tant fait, veut bien s'intéresser à notre œuvre.

Nous ouvrons une souscription dans le but d'aider au développement des ouvroirs déjà existants et de fournir du travail aux femmes qui ne peuvent quitter leurs enfants ou leurs parents âgés.

Les souscriptions (argent, étoffes, fournitures de toutes sortes) sont reçues de 3 heures à 5 heures de l'après-midi, tous les jours sauf le dimanche, au Bureau féminin, 88, rue de La Mailleraye ; elles peuvent aussi être adressées à Mme Lefebvre, secrétaire générale de la Société Féministe, 13, rue Madame-La Fayette.

La Société Féministe.

LE COCHER VOLEUR

Il avait soustrait 15,000 fr. à des voyageurs

Jeudi matin, vers 10 heures, Mademoiselle Cora Lévy, âgée de 24 ans, demeurant à Meaux, et descendue au Havre chez M. et Mme Simon, rue du Général-Faidherbe, 21, se présentait au commissariat de police de la rue des Drapiers pour y faire la déposition suivante :

Je suis arrivée de Paris par un train, vers 3 h. 1/2 du matin. Nous avons, à la gare pris une voiture pour nous faire conduire chez nos amis, rue du Général-Faidherbe, 21.

Cette voiture, dans laquelle nous montâmes à quatre et deux bébés, portait le numéro 92.

Arrivés rue du Général-Faidherbe, les voyageurs se mirent en devoir de monter leurs bagages chez M. Simon. Alors que la mère de Mlle Cora Lévy, qui jusqu'alors ne s'était point séparée d'un petit sac en cuir violet-rouge d'une grandeur de 30 à 35 centimètres de long sur 20 centimètres de large, déposa ce bagage dans la voiture pour descendre du véhicule et pour aider les enfants.

Lorsque nous redescendîmes pour chercher le reste de nos bagages, ajouta Mlle Lévy, nous ne vîmes plus le petit sac qui contenait une somme de 12,500 francs se composant ainsi :

D'abord, trois effets de commerce non endossés d'une valeur de 2,525 francs, deux reconnaissances d'un total de 4,218 francs, un petit sac de toile contenant 12,387 francs. Le sac renfermait de nombreux bijoux, dont Mlle Cora donna l'énumération.

Les voyageurs ne s'aperçurent de la disparition du sac de valeurs qu'après le départ du cocher. Ce dernier avait déclaré qu'il rentrerait directement au dépôt.

C'est alors que plus tard les voyageurs se rendirent à cet endroit, où le cocher n'était entré qu'à sept heures. Il a affirmé à ses clients n'avoir point trouvé le sac en question.

Cette déposition devait pourtant orienter les soupçons de la justice vers le cocher de fiacre 92, et M. Etienne Gautier, commissaire de police de la deuxième section, interrogea ce cocher, un nommé Hilaire-Alexandre Sautreuil, 36 ans, né à Saint-Romain-de-Colbosc, demeurant rue Regnard, 15.

Sautreuil déclara avoir bien transporté quatre voyageurs et deux bébés rue du Général-Faidherbe et avoir même fait deux voyages, vu le nombre de voyageurs et de bagages. Après avoir été réglé, le cocher dit qu'il se rendit de nouveau à la gare, d'où il a reconduit plusieurs personnes rue Hélène.

Il déclara d'autre part avoir été payé debout sur son siège après avoir aidé au déchargement des bagages et affirma n'avoir point trouvé le sac que Mlle Levy dit avoir laissé.

On mit en présence l'accusé et la plaignante qui maintinrent leur déclaration. Sautreuil déclara alors : « Vous pouvez faire une perquisition chez moi, vous n'y trouverez rien. »

Le conseil était précieux et la police devait le suivre.

Tout d'abord, elle fit arrêter Mme Angèle Limare, épouse Sautreuil, âgée de 32 ans, journalière, qui fit la déclaration suivante :

Mon mari, lorsqu'il fait le service de nuit, rentre généralement à la maison vers 6 heures du matin, pour déjeuner. Ce matin, il est arrivé en voiture à 5 h. 45.

Mme Sautreuil dit qu'en mangeant, son mari lui avait confié, ce matin-là, qu'il allait changer de cheval à Sainte-Adresse ; parce que le sien était fatigué. Il repartit donc sans déposer quoi que ce soit chez lui, du moins c'est ce qu'affirme M. Sautreuil.

Ce n'est qu'au poste, dit-elle, que j'apprends qu'une sacoche aurait été oubliée dans la voiture de mon mari.

On ne s'arrêta pourtant pas aux affirmations de Mme Sautreuil, et une première perquisition fut faite, vers 5 heures, au domicile du cocher, au dépôt de sa voiture et chez le patron de Sautreuil, à Sainte-Adresse.

On ne trouva cependant rien.

M. Gautier ne voulut pourtant pas de sitôt lâcher cette première piste et c'est pourquoi il chargea, une heure après, l'inspecteur de la Sûreté Gaston Canville, de perquisitionner à son tour au domicile du cocher.

Ce fin limier ne put se décider à rentrer bredouille après une heure et plus de recherches. Patiemment, il avait fouillé dans tous les meubles, les coins et recoins du domicile du cocher.

Il lui vint tout à coup l'idée de visiter le tuyau de tirage du fourneau placé dans la cuisine. Le policier découvrit, toute noircie par la fumée, parmi les cendres, une monture de sac de voyage dont le cuir était complètement brûlé.

C'était peu en comparaison des 12,500 fr. ; mais c'était un objet précieux, un indice qui devait éclairer un peu le mystère, et plus tard permettre de faire avouer au coupable sa mauvaise action.

Le couple Sautreuil, qu'on avait eu soin de garder sous les verrous pendant les perquisitions, fut de nouveau interrogé. Le cocher avoua alors qu'il avait gardé le sac après avoir remis l'argent à son épouse.

Mme Sautreuil, alors interrogée, n'avoua point, elle se refusa même à restituer la somme et les bijoux volés.

La Sûreté recommença de nouvelles fouilles mais cette fois avec certitude d'un bon résultat.

Dans le grenier, soigneusement placés dans des boîtes en fer blanc, cachées elles-mêmes dans des caisses, au milieu de vieux papiers et journaux, furent découverts bijoux, billets et pièces.

Dans les cendres du foyer, les lunettes de Mme Levy, les débris d'un portefeuille et du sac, ainsi que deux ou trois perles calcinées, furent trouvés.

M. le commissaire de police remit aussitôt à la famille Lévy les bijoux découverts ainsi que 11,800 francs, la presque totalité de la somme soustraite.

Il manquait encore 200 perles fines environ ; représentant une valeur de 100 francs, et une somme de 7 à 800 francs en billets de banques, qui étaient placés dans une poche secrète du portefeuille. Il apparait comme certain que Mme Sautreuil ne découvrit point la cachette et brûla le portefeuille.

La femme du cocher ne put nier devant l'évidence. Elle se contenta de répéter.

Je ne dirai rien pour ne pas faire de tord à mon mari ; il arrivera ce qu'il arrivera.

Elle ajouta en effet avoir brûlé le portefeuille contenant la somme en billets ; n'ayant pu trouver la poche secrète, et croyant qu'il ne contenait que des chèques.

Elle déclara regretter que son mari lui ait apporté le sac ; car lorsqu'elle l'eut en sa possession, elle voulut tout garder. Son mari lui avait confié que des voyageurs avaient oublié leur sac dans sa voiture, et le tout lui fut remis par Sautreuil entre 5 h. 30 et 6 heures, avant la rentrée au dépôt de Sainte-Adresse.

Sautreuil après avoir reconnu les faits déclara d'autre part qu'après avoir reconduit ses voyageurs chez eux, rue Faidherbe, il avait été reconduire une personne, rue Hélène, puis deux autres rue Augustin-Normand. C'est en revenant de ce dernier voyage qu'il avoua avoir retrouvé dans le coin de sa voiture le sac oublié.

Il le mit soigneusement dans son coffre, l'ouvrit chez lui et remit le tout à sa femme qui se chargea de la somme et des bijoux. Sautreuil ignore ce qu'elle en fit après son départ.

Tenté par tant d'argent, ajoute le cocher repentant, je n'ai pas eu la volonté de le remettre. Je regrette cet acte, et je restitue volontiers cet argent.

Sautreuil et sa femme seront en tous cas conduits au Parquet et de là à l'hôtel de la rue Lesueur.

La prompte arrestation de l'auteur de ce vol important fait honneur à notre police locale, et surtout à ceux dont l'enquête et les recherches tenaces ont permis de restituer rapidement à leur propriétaire cette appréciable somme.

Caisse d'Epargne du Pilotage du Havre

Paiement des Pensions

Les pilotes, lamaneurs, et les veuves et orphelins pensionnés du pilotage du Havre, sont informés que le paiement du 3ᵐᵉ trimestre aura lieu le *Lundi 7 Septembre*, chez le trésorier.

FAITS DIVERS LOCAUX

— Le soldat réserviste Eugène Grancher, trouvé ivre-mort, rue du Général-Faidherbe, par la patrouille du 129ᵉ, a été mis à la disposition de la Place.

— La police a arrêté pour ivresse et tapage sur la voie publique : Marie Chartran, femme Démare, 38 ans, journalière, 2, rue Beauverger ; Louis Razer, 42 ans, 49, rue Ferrer ; Jeanne Leguillon, 32 ans, ménagère, 12 rue de la Gaffe ; Pierre Boulet, 45 ans, journalier, 65, rue de la Halle ; Marguerite Le Jean, 41 ans, journalière, Grand-Quai.

— Michel Meill, 16 ans, novice ; François Rullier, 61 ans, journalier, et Eugène Bombarde, 26 ans, journalier, tous trois sans domicile, ont été arrêtés sous l'inculpation de vagabondage.

— Marie Le Morvan, femme Stephan, journalière, 17, rue de la Gaffe ; Germain Le Chinq, journalier, 87, rue de l'Eglise ; Marie Marion, 45, rue du Grand-Croissant, et Pierre Le Pourhiet, journalier, 45, rue du Petit-Croissant, ont été arrêtés pour ivresse, coups à agents, outrages et rébellion.

— On a retiré du canal de Tancarville et transporté à la Morgue le cadavre d'un individu, âgé d'environ 40 ans, paraissant avoir séjourné 3 à 4 jours dans l'eau.

Il semble que l'on se trouve en présence d'un marin anglais du *Highland-Birgaele-Ireman*, de Liverpool.

— Léon-Paul Madeau, terrassier, demeurant 47 quai de Saône, s'est vu dresser procès-verbal pour vol de thé et bris d'une caisse sous le hangar aux cotons.

— Jeudi matin, M. Louis Molon passait en motocyclette devant l'Hôtel de Ville, lorsqu'il vint heurter l'avant d'un tramway. Assez sérieusement blessé à la tête et au visage, il a été transporté à l'Hôpital Pasteur.

— Jeudi soir, Georges Pryor, 20 ans, passait vers 7 h. 1/2 rue de Normandie en motocyclette, lorsque, devant le numéro 192, il a renversé Mme Picot, âgée de 55 ans, rue Clovis, 28.

Elle venait de quitter le trottoir pour traverser la rue et, passant derrière un véhicule stationné, elle ne vit point venir le motocycliste et vint se jeter sur lui.

Mme Picot a été transportée à la pharmacie Guillouet et de là à l'Hospice Général. Son état est très grave. On croit à une fracture du crâne.

— Un nommé Eugène Gilles, journalier, âgé de 39 ans, et sa femme, née Charlotte Pesquet, ont été arrêtés pour ivresse, tapage et batterie.

— Procès-verbal a été dressé au nommé Pierre-Auguste Bolot, journalier, demeurant 12, rue Bapeaume, pour vol d'une épaule de porc fumé sous le hangar aux cotons.

L'HERMITINE ✚
Antiseptique Energique et Rapide
PRODUIT ÉLECTROLYTIQUE
Acide hypochloreux et Oxygène
RIGOUREUSEMENT NEUTRE
Complètement inoffensive
Ne coagule pas les matières albuminoïdes
INCOMPARABLE POUR LA CHIRURGIE
En Vente :
A. DIMARE & Cie *14, Place des Halles-Centrales*
LE HAVRE

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic

Paiement des prestations fournies. — Toutes les personnes qui ont fourni des prestations sur réquisitions écrites de l'autorité militaire, sont invitées à remettre d'urgence à la Mairie les réquisitions dont il s'agit avec le reçu des prestations fournies.

Bulletin des Sociétés

Syndicat des Maîtres d'Hôtel et Garçons navigateurs du Havre. — Les maîtres d'hôtels et garçons navigateurs, sans emploi et susceptibles d'embarquer sont priés de se présenter tous les jours au siège du Syndicat des maîtres d'hôtels et garçons navigateurs, rue Scudéry, 5, de neuf heures à douze heures, et de quatorze heures à dix-neuf heures. *(Urgence.)*

Syndicat des Employés du Restaurant Navigateurs du Havre. — Les employés du restaurant navigateurs (cuisiniers, pâtissiers, boulangers, bouchers, aides de cuisine et cambusiers), susceptibles de pouvoir embarquer, sont priés de se présenter tous les jours au siège du Syndicat des employés du restaurant navigateurs, 7, quai de l'Ile. *(Urgence.)*

Syndicat du commerce de l'Épicerie et des professions et industries qui s'y rattachent. — Réunion mensuelle de la Chambre syndicale, le lundi 7 courant, à 5 h. 1/2 très précises.

Dispositions à prendre. — Secours aux blessés.

Chambre Syndicale Typographique Havraise. — Le Comité prie instamment les confrères receveurs qui n'auraient pas encore remis leur carnet de recettes, de bien vouloir le faire parvenir au confrère G. Hindiet (Maison du *Petit Havre*), et pour prendre communication d'une note très importante les concernant.

Société de Secours mutuels des Employés d'entrepôt, livreurs et similaires du Havre et de sa banlieue. — Réunion générale, le 6 septembre, à 10 heures, Hôtel de Ville, salle H.

Ordre du jour : 1° Paiement des cotisations ; 2° les parents des sociétaires mobilisés sont priés de prévenir le président M. Rousselin, 7, rue Marsine.

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES

Du 4 septembre. — France BASSET, rue Gustave-Flaubert, 22 ; Henri LEBAILLIF, rue Guillaume-le-Testu, 14 ; René ROUSSEL, rue Labédoyère, 78 ; Andrée LÉGER, rue Léon-Peulevey, 2 ; Denise CAVELIER, rue de Bordeaux, 28 ; Jeanne CATHOU, rue Paul-Marion, 20 ; Roger KERDAL, quai de Saône, 45 ; Pierre LEDOULT, boulevard de Graville, 343 ; Marie DANGER, rue Guillaume-le-Conquérant, 20.

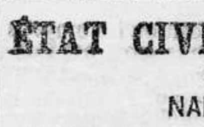

Le plus Grand Choix
TISSANDIER
3, Bd de Strasbourg (tél. 95)
VOITURES dep. 35 fr.
Bicyclettes "Touriste" *entièrement équipées à* 165f

DÉCÈS

Du 4 septembre. — Lucie PELFRÊNE, 6 mois, rue de l'Alma, 52 ; Elisée VIGNEROT, 66 ans, retraité des Chemins de fer, rue de Neustrie, 19 ; Adelina AUBOURG, veuve JANSEN, 65 ans, sans profession, rue Raspail, 12 ; Jules BARONE, 69 ans, sans profession, Hospice Général ; Reine MAREST, veuve HORNO, 55 ans, sans profession, rue Saint-Julien, 22.

Spécialité de Deuil
A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers
Deuil complet en 12 heures
Sur demande, une personne initiée au deuil porte à choisir à domicile
TELEPHONE 93

Mᵐᵉ Eugène MORIN, sa veuve, née BAILHACHE ;
M. Fernand MORIN, son fils ;
M. et Mᵐᵉ Louis LEVASSEUR et leurs Enfants ;
M. et Mᵐᵉ Alexandre GUERRAND ;
Mˡˡᵉ Emélie LEBIGRE ;
M. et Mᵐᵉ Raphaël BIGOT ;
M. et Mᵐᵉ TAUZIER et leurs Enfants ;
Les Familles MORIN, BAILHACHE, LEBIGRE, MALLET, BURY, HALBY et les Amis.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Eugène-Louis MORIN

Débitant

Président de la Société la Renaissance du Havre

décédé le 3 septembre 1914, à 4 heures du soir, dans sa 53ᵉ année, muni des sacrements de l'Eglise.

Et vous prient de bien vouloir assister à ses convoi, service et inhumation, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 1 h. 1/2 du soir, en l'église Notre-Dame-des-Neiges, sa paroisse.

On se réunira au domicile mortuaire, 94, boulevard de Graville, à Graville-Sainte-Honorine.

Priez Dieu pour le Repos de son Ame.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

5.6 (1725)

Fanfare « La Renaissance »

Messieurs les Sociétaires non mobilisés sont priés d'assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Eugène MORIN

Président fondateur

qui auront lieu dimanche 6 septembre, à une heure et demie du soir.

Réunion au domicile mortuaire, 94, boulevard de Graville.

Le port de la casquette est obligatoire.

(1728z) LE VICE-PRÉSIDENT.

Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et inhumation de

Madame MAUPAS

née Emma-Euphrasie BEURY

veuve de Monsieur Pierre MAUPAS

Chevalier de la Légion-d'Honneur

Directeur Honoraire des Hôpitaux de Rouen

décédée le 2 septembre, dans sa 79ᵉ année, munie des sacrements de l'Eglise.

Le service aura lieu aujourd'hui samedi, 5 septembre, à l'église Saint-Joseph, de *Rouen*, sa paroisse, à 10 heures précises du matin.

On se réunira au domicile mortuaire, 1 *bis*, rue de la Montée.

Les Dames sont priées de se rendre directement à l'église.

L'inhumation se fera au Cimetière Monumental.

PRIEZ DIEU POUR ELLE

De la part de :

M. Alphonse MAUPAS, architecte, *et de Mᵐᵉ Alphonse MAUPAS et de leur Fille ;*
M. Robert MAUPAS, percepteur de Pavilly, *et de Mᵐᵉ Robert MAUPAS et de leurs Enfants ;*
M. et Mᵐᵉ Gustave POULET et de leur Fils ;
M. Louis MAUPAS, receveur central de l'octroi de Rouen, *de Mᵐᵉ Louis MAUPAS et de leurs Fils ;*
M. l'abbé MAUPAS, chapelain d'honneur de la Cathédrale ;
M. Albert FAROULT, membre de la Chambre de Commerce de Rouen, *de Mᵐᵉ Albert FAROULT et de leurs Enfants ;*
M. [illegible] MAUPAS et de ses Enfants ;
M. JAMME, maire de Luneray, *de Mᵐᵉ JAMME et de leur Fils ;*
M. HOMO, maire de Prétot-Vicquemare ;
Des familles BEURY, LINANT, MAUPAS, FLEURY et POULET et des autres membres de la Famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

(1720)

Mᵐᵉ Veuve PAREY, née LEVIEUX, son épouse ;
M. et Mᵐᵉ Alexandre PAREY, ses père et mère ;
Mᵐᵉ Veuve PAREY, sa grand'mère ;
M. et Mᵐᵉ HOLSTAINE, née PAREY, et leur Enfant ;
M. et Mᵐᵉ Georges PAREY et leur Enfant ;
M. et Mᵐᵉ Jules BELLANGER, née PAREY, et leurs Enfants ;
M. et Mᵐᵉ Charles MARIN, née PAREY, et leur Enfant ;
M. et Mᵐᵉ Louis PARISET, née PAREY ;
M. et Mᵐᵉ ROGER, née PAREY ;
Mˡˡᵉˢ Lucie et Olga PAREY ;
MM. Joseph, Henri et Raymond PAREY ;
M. Albert LEVIEUX, ses Enfants et Petits-Enfants ;
Les Familles PAREY, LEVIEUX, LEBAS, HÉROUARD, BERTRAND, LAMBERT et les Amis.

Remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Noël-Léon PAREY

M. et Mᵐᵉ CHAPERON et leur Fils ; des Familles CHAPERON, LEMAITRE, BAILLEUL, PILON, LECUYER, SOUDRY, LATIZEAU, MOMORENCY et des Amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Marcel-Henri CHAPERON

Mᵐᵉ Albert LANGLOIS, née LECARON, ses enfants et la famille remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convoi, service et inhumation de

Monsieur Albert LANGLOIS

Concierge au Dé d'Argent

Compagnie Normande de Navigation à Vapeur

Septembre		HAVRE			HONFLEUR		
Samedi ...	5	7 30	11 45	— —	8 45	12 30	— —
Dimanche.	6	7 45	11 45	— —	9 »	13 »	— —
Lundi.....	7	8 30	12 15	— —	9 45	13 30	— —

Septembre		HAVRE			TROUVILLE		
Samedi ...	5	8 »	'11 15	'16 20	9 15	'13 45	'18 »
Dimanche.	6	8 »	'11 15	'16 20	9 15	'13 45	'18 »
Lundi.....	7	8 »	'11 15	'16 20	9 30	'13 45	'18 »

Septembre		HAVRE			CAEN		
Samedi ...	5	8 »	— —	— —	7 30	— —	— —
Dimanche.	6	8 30	— —	— —	8 »	— —	— —
Lundi.....	7	9 »	— —	— —	8 45	— —	— —

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. *Asie*, all. du Havre au Congo, est reparti de Conakry le 2 sept.

Le st. fr. *Pessac*, ven. de Rouen, est arr. à Bordeaux le 31 août.

Le st. fr. *Sauternes*, ven. de Bordeaux, est arr. à Brest le 31 août.

Le st. fr. *Hypolite-Worms* est parti de Dunkerque le 30 août pour Bordeaux.

Le st. fr. *Honduras*, ven. du Havre, est arr. à Barry le 29 août.

Le st. fr. *Amiral-Charner*, all. du Havre, etc. au Gabon, est reparti de Ténériffe le 1ᵉʳ sept.

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE
Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus ne Névralgies
Vous qui Souffrez, N'hésitez pas :
PRENEZ UN CACHET « KARL »

Le cachet KARL est un médicament dont l'action n'est comparable à aucun autre remède. Il calme instantanément les douleurs les plus rebelles quelle qu'en soit la cause.

Migraines, Névralgies, Maux de tête, Maux de dents, Rhumatismes, Fièvre, Courbatures, Grippe, etc., etc., ne résistent pas à plus d'un ou deux cachets. Cette action calmante est aussi accompagnée d'une action tonique et fortifiante.

Les cachets KARL peuvent être pris à n'importe quel moment et avec n'importe quoi. Son action ne produit aucune fatigue pour l'estomac et l'usage fréquent n'a aucun inconvénient pour les personnes délicates. Exiger les Cachets KARL et refuser tout produit similaire. Aucun produit, aucun remède préconisé pour les migraines et les névralgies ne lui est comparable.

Les cachets KARL sont livrés en boites métalliques de 1 cachet. La pâte de l'hostie est pure, sans aucun produit colorant.

PRIX : 0 FR. 30 -- LES 12 CACHETS : 3 FR.
EN VENTE : Toutes bonnes Pharmacies et principales Drogueries médicinales. France et Etranger
Dépôt au PILON D'OR
20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre

VOTRE INTÉRÊT est d'acheter votre EAU DE COLOGNE
Aux Caves Phénix
Vendue 30 0/0 moins cher qu'ailleurs
3 fr. 75 le litre, à 60 degrés — 5 fr. le litre, à 80 degrés
Maison unique : 115, cours de la République
RHUM PHÉNIX —:— PHÉNIX DES RHUMS

ÉVÈNEMENTS DE MER

HOLMWOOD (s). — *Rio-Janeiro, 30 août* : Le st. ang. *Holmwood* a été coulé, le 26 août, par 31° 30' S. et 49° 6' O, par le croiseur allemand *Dresden*. L'équipage a débarqué ici, aujourd'hui.

MERA (s). — *Monte-Video, 7 août* : Le st. all. *Mera*, relâché ici, après échouement sur l'île Lobos, est entré en cale-sèche où il va être réparé provisoirement afin de pouvoir relever pour l'Europe.

Marégraphe du 5 Septembre

PLEINE MER	9 h. 18	— Hauteur	7 » 60
	21 h. 44	— »	7 » 70
BASSE MER	5 h. 4	— »	1 » 10
	17 h. 20	— »	1 » 15

Lever du Soleil..	5 h. 22	D.Q.	12 sept. à 17 h. 53
Couc. du Soleil..	18 h. 34	N.L.	19 — à 21 h. 43
Lev. de la Lune..	18 h. 48	P.Q.	26 — à 0 h. 12
Cou. de la Lune..	6 h. 9	P.L.	4 oct. à 14 h. 11

Port du Havre

Sept.	Navires Entrés	ven. de
3	st. ang. *Teeswood*, Searle	Cardiff
4	st. ang. *Hantonia*, Holt	Southampton
—	st. fr. *Malte*	Dunkerque
—	st. fr. *Ville-de-Châlon*, Layec	Barfleur
—	yacht argentin *Sita*, Martin	Rouen
	Par le Canal de Tancarville	
3	ch. fr. *Foix*	Rouen
—	ch. fr. *Rouennais-5*, Gazoulat	Rouen
—	ch. fr. *Utile*, Ménès	Rouen
	Sur Rade	
4	st. ang. *Rio-Pallaresa*	Galveston
—	st. ang. *Tandil*	Plata
—	st. ang. *Kingsgate*	Plata
—	st. ang. *Normanby*	Plata
—	st. fr. *Amiral-Magon*	Indo-Chine
—	[illegible], Paturzo	Melbourne
—	st. fr. *St-Pierre*	Côtes-d'Espagne
—	st. fr. *Normand*	Marseille

Sept.	Navires Sortis	all. à
3	st. ang. *Nubia*, Smith	Barry
—	st. ang *Normannia*, Kernan	Southampton
—	st. ang. *Alberta*	Southampton
—	st. fr. *Deux-Frères*, Lepaumier	Boulogne
—	goël. fr. *Vigoureuse*, Cornu	Port Barrier
4	st. fr. *La-Touraine*, Caussin	New-York
—	st. ang. *Midsurrey*, Numphy	Barry
—	st. fr. *Edouard-Corbière*, Jourdren	Morlaix
—	st. fr. *B.-F.*, Cadoret	Cherbourg
—	ch. fr. *Augustine*, Corbet	Honfleur

AVIS DIVERS

Les petites annonces AVIS DIVERS *maximum six lignes sont tarifées* 2 fr. 50 *chaque.*

DISPARU le 28 août, de la rue Mare, 15, Havre, un CHAT, corps noir, une patte de devant noire, l'autre blanche. — L'y rapporter. — Récompense. (1733z)

ON DEMANDE
Un CAVISTE
Très au courant
S'adr. à la GRANDE TAVERNE (1721)

ON DEMANDE des Cuisiniers, des Rôtisseurs, des Garçons limonadiers, restaurateurs, des officiers, des plongeurs, des cuisinières de restaurant, 2 femmes de chambre d'hôtel, un garçon, chambre, un ouvrier pâtissier, toutes ces places sont bien payées. S'adresser, chez M. HAREL, 43, place des Halles-Centrales. Télé. 9.93. (1736)

JEUNE HOMME de bonne famille, bons certificats, cherche UN EMPLOI
S'adresser au bureau du journal. (1723z)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 16 à 18 ans, non couché, sachant aller à bicyclette. — S'adresser, 41, rue Thiers. (1734z)

MÈRE DE FAMILLE habitant la campagne, demande un Nourrisson
Prendre l'adresse au bureau du journal. (1729z)

ON DEMANDE
un Ouvrier Maréchal
Jeune ou âgé. — *Travail assuré.*
80, rue de la République, Sanvic. (1726)

ON DEMANDE UNE FORTE BONNE à tout faire, sachant très bien faire la cuisine et munie de bonnes références. — ON DÉSIRE trouver une Bicyclette de dame et de garçonnet, 12 à 14 ans, bonne marque et très avantageuse, état neuf. — *62, boulevard de Strasbourg.* (1731z)

ON DEMANDE *à louer de suite ou pour Saint-Michel* un Appartement trois pièces, eau et gaz.
Ecrire à Mᵉ POUCHET, huissier à Harfleur. (1735)

La Maison BREGER Frères
9, rue Thénard, Paris
Informe MM. les Libraires qu'elle est seule concessionnaire de la Carte Postale officielle des armées de la République, du ministère des postes. Conditions spéciales pour le gros.
Elle édite également une série très artistique de Cartes d'Actualités. (1714z)

PENSION pʳ Hommes et Jeunes Gens
3 repas et grande chambre : 80 fr. par mois
Non logé 65 fr. par mois
S'adresser au bureau du journal. (1732z)

SONS -- PRODUITS MÉLASSÉS
AVOINES, ETC.
E.-G. Mouquet, 15, rue Bougainville LE HAVRE
(2j—5s

MARGARINE "La PRIMROSE"
Exquise pour la table. Excellente pour la cuisine. — Dépositaires :
Mᵐᵉ Vve Frémont, 48, rue de la Halle ; M. Savalle, 108, rue de la Mailleraye ; M. Jouen, 46, rue Bⁱⁿ-de-St-Pierre ; M. Lemaire, 7, rue Paul-Marion ; M. Binette, 134, rue Gᵈ-Brindeau ; M. J. Osmont, 73, rue Cᵃˢ-Delavigne ; M. Vittecoq, 77, rue Cᵃˢ-Delavigne ; M. Binette, 47, rue d'Ingouville ; M. Guillemard, 46, rue du Gᵈ Croissant ; M. Carpentier, rue Mᵉ-Thérèse ; M. Régnier, 14, rue de la Bourse ; M. Baltazard, 348, rue de Normandie ; M. Billard, rue de Normandie, [illegible] ; M. [illegible], 149, Cours de la République ; M. Joly, 116, Cours de la République ; M. Dupray, 86, rue d'Etretat ; M. Mabille, place St-Vincent-de-Paul ; M. Fréchon, 37, rue d'Estimauville ; M. Achard, 140, rue d'Etretat ; M. Grouard, charcutier, à Sanvic, rue de la République ; M. Lenoir, 7, rue Lesueur.
S (5031)

Le Fontenay, près Montivilliers
Au RENDEZ-VOUS des FAMILLES
G. POLLET, propriétaire
DEJEUNERS et DINERS sur commande
Goûters — Cuisine soignée
Pension bourgeoise — Prix modérés
Etablissement de 1ᵉʳ ordre spécialement recommandé aux Familles et Touristes.
Téléph. 44, Montivilliers. S—8avc (8358)

Volets mécaniques en fer et bois
Systèmes Brevetés
RENOUARD, Constructeur
58, Rue de l'Eglise, 58
Téléphone : 13.71
S (3031)

ON DEMANDE à acheter d'occasion une Jumelle-Télémètre, modèle militaire, ou autre bonne Jumelle.
S'adresser, chez M. NERBEUF, boulevard de Strasbourg, 65.

A VENDRE
UNE PONETTE
attelée à une voiture anglaise, le tout en bon état.
S'adresser au bureau du journal. (1737z)

A VENDRE
CHEVAL ENTIER 5 ans, pour Camionnage, *genre brasseur.*
S'adresser chez M. Emile DAVID, 41, rue du Champ-de-Foire. (1730)

Le Service des Chemins de Fer

BRÉAUTÉ-BEUZEVILLE à LILLEBONNE et vice-versa

STATIONS	1.2.3	1.2.3	STATIONS	1.2.3	1.2.3
Bréauté-Bᵛⁱᵉ..	7 9	13 40	**Lillebonne ..**	9 45	16 25
Bolbec-ville....	7 29	14 9	Gruchet-le-Val.	9 59	16 39
Gruchet-le-Val	7 36	14 10	Bolbec-ville	10 8	16 48
Lillebonne...	7 50	14 30	**Bréauté-Bᵛⁱᵉ..**	10 25	17 4

Vers FÉCAMP

STATIONS	1.2.3	1.2.3	STATIONS	1.2.3	1.2.3
Bréauté-Beuz...	7 2[illegible]	2 4	**Fécamp....**	9 38	— —
Grainville-Ym	7 [illegible]2	2 22	Les Ifs	10 40	17 22
Les Ifs......	8 58	3 38	Grainville-Ym.	10 51	17 31
Fécamp......	9 12	3 52	Bréauté-Beuz ..	12 47	17 48

Vers ÉTRETAT

STATIONS	1.2.3	1.2.3	STATIONS	1.2.3	1.2.3
Les Ifs.........	8 5	2 45	**Etretat......**	9 40	4 20
Froberville-Yport	8 20	3 »	Bordeaux-Bén.	9 51	4 31
Les Loges-Vauc	8 42	3 22	Les Loges-Vauc	10 4	4 44
Bordeaux-Bén	8 50	3 30	Froberville-Yport	10 12	4 52
Etretat.......	8 56	3 38	Les Ifs.........	10 40	5 26

HAVRE
Imprimerie du journal *Le Havre*
35, rue Fontenelle.

Administrateur-Délégué Gérant : O. RANDOLET

Imprimé sur machines rotatives de la Maison DERRIEY (4, 6 et 8 pages)

Vu par Nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANDOLET, apposée ci-contre